

probablement du propriétaire. Si l'on en vient plus tard à un arbitrage à ce sujet, mon honorable ami devra reconnaître que les inspecteurs n'ont pas été injustes comme il le pense. Il est prévu qu'il pourra y avoir arbitrage, mais je suppose que ce doit être dans un cas extrême et comme dernier moyen de recours. Je l'ai déjà dit clairement, il faut qu'une plainte soit bien fondée pour que je décide de la justifier par un paiement. Les règlements doivent être observés. On a sans doute refusé l'indemnité à d'autres qu'à ceux dont il est question, mais je ne crois pas devoir déboursier d'argent au mépris des règlements qui existent.

M. SUTHERLAND: Je suis quelque peu surpris d'entendre le ministre apprécier la déclaration d'un membre du Parlement comme il l'a fait, et déclarer qu'il ne peut déboursier d'argent. Personne ne tient qu'il en débourse sans de justes raisons. Quand au cas particulier dont je veux parler, je n'en ai eu connaissance que près d'un an après qu'il fut survenu. L'ayant étudié depuis, je crois que si le ministre veut bien lire le rapport avec soin, il aura lieu de changer d'idée au sujet de son inspecteur. Le plaignant, dans le présent cas, est un citoyen qui observe assez bien la loi du pays depuis plus de soixantedix ans. Comme il a subi une perte de \$7,000 à \$10,000, il devrait falloir plus que la parole de l'inspecteur vétérinaire pour déterminer une décision. Je ne resterai pas coi et ne permettrai pas au ministre de se livrer à des insinuations au sujet de déclarations faites par des membres du Parlement. L'honorable ministre a peut-être une grande réputation à maintenir, mais les députés en ont une à maintenir eux aussi, et quand ils accusent un inspecteur de malhonnêteté, c'est au ministre de qui cet inspecteur relève, d'ordonner une enquête au lieu de flétrir les représentants du peuple. J'ajouterai que certains d'entre eux peuvent se vanter d'avoir aussi bonne réputation que l'honorable ministre.

Quelques VOIX: Adopté.

M. le PRESIDENT: Le projet de résolution sera-t-il adopté?

M. SUTHERLAND: Avant qu'il ne le soit, je tiendrais à obtenir des renseignements au sujet de la question que j'ai soumise il y a un instant par rapport à la somme qui a été payée dans chaque province, pour des chars d'animaux. On a appelé mon attention sur ce sujet par rapport à un chargement de bestiaux expédié

du voisinage de Battleford à Toronto, puis réexpédié de cette dernière ville. Que l'honorable ministre ne vienne pas supposer que les gens ne font pas de demandes dans certaines provinces parce qu'on leur a dit qu'il était impossible d'obtenir ces taux spéciaux dans certaines localités, tandis qu'ils présentent des demandes dans d'autres cas. Avant que ce crédit ne soit adopté je voudrais savoir combien l'on a payé dans les différentes provinces, à cet égard, et si la population a été traitée de la même manière dans toutes les provinces.

L'hon. M. MOTHERWELL: J'ai mentionné à l'honorable député le nombre global d'animaux en question, et je serais enchanté de lui fournir les détails relatifs à chaque province et des renseignements encore plus minutieux si je pouvais me les procurer, mais je ne les ai pas ici ce soir.

Je serais bien aise de fournir ce renseignement sous la forme d'un dossier, si mon honorable ami s'en contentait. Cependant, il a posé des questions dont les réponses, s'il les exigeait, occuperaient la moitié du temps d'une nuée de comptables. Il en est qui nécessiteraient un rapport si détaillé sous la forme de tableaux qu'il faudrait pour le préparer retenir les services d'un gros personnel. On nous a reproché d'avoir trop de statisticiens, trop de commis et trop de copistes. Eh bien, il nous en faudrait beaucoup plus si nous étions tenus de fournir ces détails infinies et de les classer par provinces. Je pourrais obtenir ce renseignement, je crois; cependant, le comité serait retenu trop tard, si on l'exigeait ce soir. Toutefois, il y a moyen de l'avoir et le crédit peut être réservé en attendant, dans le cas où mon honorable ami persisterait à le demander. Je ne m'y oppose pas. Je ne veux pas restreindre les questions ni priver les députés des renseignements qu'ils croient nécessaires dans l'intérêt public.

M. HARRIS: M'est-il permis de faire une question du même genre. Le ministre apprendra-t-il au comité combien de cas de choléra des porcs ses inspecteurs ont rapportés l'an dernier dans tout le pays?

L'hon. M. MOTHERWELL: Je n'ai pas ce renseignement sous la main.

M. le PRESIDENT: La résolution sera-t-elle adoptée?

Quelques VOIX: Adopté.

M. SUTHERLAND: Le ministre consent, je crois, à ce que le crédit soit réservé jusqu'à ce que le renseignement qui s'y rapporte soit communiqué à la Chambre.